

Tel que prononcé

Discours prononcé par

Son Excellence Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI

Ministre d'État, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Côte d'Ivoire

à l'occasion de la 43e session de la Conférence de la FAO (1-7 juillet 2023)

3 juillet 2023

Merci Madame la Présidente. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Selon le rapport 2022 du SOFI, le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde a augmenté pour atteindre 828 millions en 2021, soit une augmentation d'environ 46 millions depuis 2020 et de 150 millions depuis l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Selon les projections, près de 670 millions de personnes, huit pourcents de la population mondiale seront toujours confrontés à la faim en 2030. Ce chiffre est similaire à celui de 2015, lorsque l'objectif de mettre fin à la faim, à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté d'ici la fin de la décennie, avait été lancé dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

L'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde est un problème structurel, persistant et multifactoriel, y compris ceux décrit au paragraphe 30 de l'Agenda 2030. L'impact des chocs et des crises mondiales affecte de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables car ils se combinent à l'absence ou à l'insuffisance des filets de protection sociale. L'accès limité à l'éducation, à la santé, l'approvisionnement adéquat en eau, la précarité des infrastructures rurales et l'absence de numérisation dans les zones rurales sont autant de facteurs qui compromettent gravement la résilience des systèmes agroalimentaires entiers face au ralentissement économique, les conflits et les extrêmes climatiques.

Madame la Présidente, malgré les informations actualisées fournies par la FAO, sur la manière dont les conflits, y compris en Ukraine, ont un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier dans les pays en développement qui dépendent des importations de denrées alimentaires, et des entrants agricoles. Nous assistons depuis 2022 à une politisation et à une polarisation dans l'ensemble du système de gouvernance de la FAO, qui nous a empêchés de parvenir à un consensus, entravant ainsi notre capacité à traiter de nos intérêts au cœur du mandat de l'Organisation.

Par conséquent, nous rappelons l'importance de traiter les questions relevant du mandat principal de l'Organisation, à savoir, la sécurité alimentaire et la nutrition, et de revenir au principe fondamental de la prise de décisions par consensus. Comme nous le savons tous, l'éradication de la faim est d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030.

Les progrès de la production agricole rendent la faim tout à fait évitable à condition, bien sûr, que nous travaillions ensemble pour conduire, sinon construire, développer et utiliser les capacités, transférer les technologies et fournir une assistance financière aux pays en développement. La COP27 et la COP15 ont clairement reconnu le fait que les systèmes agroalimentaires sont profondément affectés par les crises climatiques et environnementales, et en même temps, une partie fondamentale de la solution pour y faire face.

Les impacts du changement climatique, combiné à la nécessité de nourrir et d'alimenter une population mondiale croissante en période d'incertitude, conduiront à une réduction de la production alimentaire et de la nutrition, ainsi qu'à un accès limité à la nourriture, en particulier pour les vulnérables, et les plus pauvres.

Madame la Présidente, nous demandons à la FAO de continuer à fournir une assistance technique dans le cadre de son mandat, à l'élaboration et l'exécution des travaux conjoints, Charm el-Cheikh, relatif à la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Nous reconnaissons les

activités menées par la FAO, au profit d'un pays en développement, à cet égard, nous pensons que le débat sur la gestion de l'eau au cours de la Conférence est d'une grande importance et devrait rester lié aux mandats et aux avantages comparatifs de la FAO en vue de promouvoir l'efficacité dans l'utilisation de l'eau et de fournir des solutions pour surmonter les situations de stress hydriques.

Madame la Présidente, le Groupe des 77 et la Chine, souhaite également mettre en évidence et souligner les priorités identifiées par nos Conférences régionales car leurs mises en œuvre améliorera les systèmes agroalimentaires pour une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement, une meilleure vie, sans laisser personne de côté. Nous pensons par exemple, que le débat sur la bioéconomie au sein des organes Directeurs et des Comités techniques de la FAO peut être un puissant catalyseur pour les pays en développement membres de l'Organisation d'accéder plus facilement au marché, à la coopération technique et aux ressources concessionnelles des fonds pour le climat et la biodiversité. Nous proposons donc que ce travail soit mené au sein des Comités techniques existants de la FAO, en gardant à l'esprit la collaboration en cours entre le COAG et le COFO sur les liens entre l'agriculture et la sylviculture conformément au cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031, et aux résultats prévus par le programme de travail et budget 2024-2025. Nous devons nous efforcer de veiller à ce que les divers points de vue soient pris en compte d'une manière inclusive dans les produits de connaissances de la FAO. Cet objectif peut être atteint grâce à l'intégration progressive, y compris par le biais d'instruments financiers, d'un groupe d'institutions universitaires plus équilibré sur le plan régional pour l'élaboration des documents, études stratégiques, codes volontaires et définitions de méthodologies pour la mesure des indicateurs.

Cette question a été soulevée lors de la dernière Session du Comité du Programme, incluse dans son rapport et nous nous attendons à ce qu'elle évolue de manière significative. Avec ces remarques, le Groupe des 77 et la Chine réaffirme que les efforts conjoints pour lutter contre les multiples crises auxquelles le monde est confronté doivent prendre en considération les préoccupations et aspirations légitimes que le Groupe a fait valoir auprès des organes du système des Nations Unies.

Je vous remercie.